



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Colloque international sur « Genre, éducation, développement et
progrès des sociétés africaines » organisé par le CIEFFA à
Ouagadougou, Burkina-Faso 6-7-8 mars 2003**

*L'expérience et la vision du CAGED sur le développement
des sociétés africaines*

Mme Souad Abdennebi/Abderrahim
Conseillère régionale pour la promotion des droits des femmes
CAGED/CEA

L'expérience et la vision du CAGED sur le développement des sociétés africaines

Introduction

Le développement des sociétés africaines a été et est encore un sujet de débat sur le plan régional et international et l'image qui nous est présentée de notre continent est celle d'une région minée par des problèmes très graves tels que la guerre, la famine, l'ignorance et la pauvreté. Une région dont la situation, plutôt que de s'améliorer, se détériore et qui a peu d'espoir de se développer.

Or cette image est trompeuse, car même si certains problèmes persistent, nous constatons que l'Afrique réagit et un nombre remarquable d'expériences positives de changement aux niveaux politique, économique et social prennent racine à tous les niveaux.

Au niveau régional, l'Afrique se mobilise dans le cadre du NEPAD et bien d'autres cadres d'action sous régionaux afin de sortir le continent du cycle de la pauvreté et des conflits. La mobilisation des femmes africaines dans tout le continent pour la prise en considération de leurs préoccupations aussi bien de leurs contributions économiques est aussi un indice du changement qui s'opère en Afrique. Et comme l'a relevé, Mme Joséphine Ouédraogo dans l'allocution qu'elle a présentée à l'ouverture de la Conférence du Comité inter-africain de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des filles qui s'est tenue à Addis Abéba le 3 février 2003, « un rapide tour d'horizon permet déjà de noter qu'en l'espace d'une décennie, les femmes africaines ont visiblement- quoique partiellement- conquis le terrain politique. Si la moyenne mondiale du taux des femmes parlementaires reste encore faible (13%) au regard de l'objectif de 30% fixé à Beijing pour l'année 2005, l'on ne peut qu'encourager le taux de 9% enregistré en Afrique ».

Au niveau national « au sein des gouvernements, les femmes africaines dirigent aujourd'hui des départements habituellement réservés aux hommes, à savoir les affaires étrangères, les finances, le plan, pour ne citer que ceux-la » et les décideurs gouvernementaux et non gouvernementaux sont de plus en plus convaincus de l'importance de l'intégration de la dimension genre dans leurs programmes.

En revanche, les indicateurs sont beaucoup moins encourageants, voire même inquiétants lorsqu'il s'agit du secteur de la santé par exemple (il suffit de voir les taux alarmants de mortalité maternelle) ; ou encore celui de l'accès des femmes

aux ressources économiques de base, ou encore celui de la pauvreté où les femmes représentent 70% de la population la plus pauvre en Afrique.

Les sociétés africaines ont de nombreux défis à relever dont les plus importants sont la construction de sociétés démocratiques et le développement économique. Un des enjeux prioritaires du processus de démocratisation est sans aucun doute la participation des femmes à tous les niveaux de la société. S'agissant du développement économique, Il nous paraît de plus en plus difficile aujourd'hui de dissocier la situation des femmes et leur niveau d'évolution du bilan général que nous pouvons faire des progrès -et des échecs- du développement de notre continent tout entier. Il ne peut y avoir de progrès que si la dimension genre (ou sexo-spécifique) est intégrée au sein des politiques, plans et programmes de développement.

Le travail à accomplir est certainement de longue haleine et plus les défis sont nombreux, plus ils demandent du temps. Mais aussi et surtout, plus ils font appel à un travail de plaidoyer, de sensibilisation, de renforcement des capacités, de recherches. L'engagement du CAGED va justement dans ce sens.

Aperçu historique

Comme vous le savez, le Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) est depuis le mois d'août 2001 le nouveau nom donné au Centre africain pour les femmes (CAF) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Ce Centre a été créé en mars 1975 par l'Assemblée générale des Nations Unies à la demande des gouvernements africains pour les aider à mettre en œuvre les recommandations formulées à Mexico dans le cadre de la Décennie des femmes (1975-1985). Le Centre fait donc partie intégrante des services de la CEA et rend directement compte au Secrétaire exécutif de la CEA.

Il est en fait la seule structure régionale des Nations Unies qui soit directement responsable de la coordination des programmes femmes/ genre et développement à l'échelle du continent africain. Suite à une proposition du Secrétaire exécutif de la CEA, endossée par le Conseil économique et social, il a été élevé au rang de Division en 1999. Depuis lors les activités du CAGED constituent l'un des 9 sous programmes majeurs de la CEA. Il est dirigé depuis avril 1997 par Mme Joséphine Ouédraogo, ex Ministre des Affaires Sociales du Burkina-faso.

Mission du CAGED

Le CAGED (ou l'ex CAF) a entrepris dès 1998 après la tenue de la Conférence internationale sur « les femmes et le développement économique : investir pour le futur » qu'il a organisée en commémoration du 40ème anniversaire de la CEA, une grande réflexion sur son mandat, ses méthodes et ses programmes.

En effet au cours de la Conférence, les participants ont relevé que les ressources et les énergies fournies par les femmes et les jeunes filles notamment en milieu rural sont soit sous-évaluées, soit complètement occultées dans les diagnostics de la pauvreté, tout comme dans les estimations du produit intérieur brut, indicateurs qui influent directement sur les priorités nationales de développement

Cette sous-estimation des ressources économiques nationales et de leur provenance, a une forte influence sur les choix d'investissement et de modernisation. C'est ainsi que des secteurs comme les industries alimentaires, l'hydraulique domestique, l'industrie pharmaceutique etc, ne sont pas inscrites dans les répertoires nationaux de priorités d'investissement. Ce sont des secteurs dans lesquels travaillent les femmes de manière informelle.

Les participants ont donc souligné la nécessité de prendre l'égalité des sexes comme paramètre de gouvernance qui doit accompagner toutes les stratégies sectorielles de développement. Pour atteindre cet objectif, ils ont recommandé au CAF les actions suivantes :

- Un plaidoyer politique auprès de décideurs en vue de les inciter à mettre en oeuvre les recommandations stratégiques qui ont été formulées ;
- Proposer des cadres adéquats pour l'approfondissement des réflexions, des analyses et des échanges d'expériences sur les questions économiques et politiques évoquées par la Conférence ;
- Initier des programmes de renforcement des capacités.

A la suite de cette conférence, le Centre a repensé sa mission, ses méthodes de travail et ses moyens d'action. Cet exercice interne s'est achevé en l'an 2000, et a jeté les bases pour la redéfinition de son programme de travail et le renforcement de son équipe. C'est dans ce contexte que le Centre a lancé son Plan stratégique pour 2000-2005, qui clarifie sa mission et définit ses domaines d'action prioritaires.

Les domaines d'action prioritaires

Le CAGED ayant donc pour mission d'infléchir, dans l'optique de la problématique hommes-femmes, les politiques et programmes de développement socio-économique aux niveaux national, sous-régional et régional, a basé son programme de travail sur trois axes clés à savoir :

- Le plaidoyer et l'analyse de politiques pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le domaine du développement national;
- La réunion des parties prenantes et la recherche d'un consensus sur les progrès accomplis, les meilleures pratiques et les nouvelles priorités, s'agissant de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing;
- La coopération technique avec les fonctions publiques, les organisations intergouvernementales, les parlementaires et les organisations de la société civile ; et le renforcement de leurs capacités en matière d'élaboration de politiques de parité aux niveaux national, sous-régional et régional ;

Les actions entreprises et à entreprendre au cours de la période 2000- 2005

Pour ce faire le Centre a entrepris dans le cadre de la période 2000-2005 différentes actions. Nous vous présentons ci-dessous quelques-unes d'entre elles :

1) Actions relatives au renforcement des capacités des experts de la CEA en matière d 'intégration de la dimension genre

Dans le cadre de son mandat consistant à encourager toutes les divisions de la CEA à adopter l'approche genre dans leurs politiques et programmes, le Centre s'est employé à développer les compétences techniques en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes dans le processus de planification et de programmation et dans les principales activités des divisions. Pour ce faire, il a tout d'abord évalué les besoins des administrateurs, puis élaboré avec eux un programme de renforcement des capacités. Il a par la suite organisé des ateliers de formation à l'intention de fonctionnaires des divisions et des Centres de développement sous-régional de la CEA. Il a également réuni les responsables de programme des divisions pour les informer du cadre institutionnel et des incidences budgétaires de la promotion de l'égalité entre les sexes. Il a en outre été convenu qu'à partir de 2002, les principales publications de la CEA refléteraient la problématique hommes-femmes, étant donné qu'elles inspiraient,

dans une large mesure, la formulation des politiques, programmes et activités de développement.

2) Actions relatives à l'appui technique et aux services consultatifs aux Etats membres

Etant au service des Etats et des communautés économiques régionales, le Centre fournit, à leur demande, des services consultatifs dans les domaines suivants : intégration de la problématique hommes-femmes, formulation de politiques nationales en faveur des femmes, formulation et mise en œuvre de programmes de promotion des femmes, stratégies en vue de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, renforcement des capacités, évaluation des besoins et établissement de partenariats.

3) Le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action africain 2000-2004, issu des travaux de la 6eme Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Addis Abéba en 1999, dans le cadre de Beijing +5 ;

La sixième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue en novembre 1999 a eu pour principal résultat, l'adoption du *Plan d'action africain*. Ce Plan, vise à accélérer la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing par des activités institutionnelles et structurelles.

♦ Le Programme de Suivi et Evaluation (Programme S & E) du Plan d'Action Africain

Le GAGED a élaboré un Programme de Suivi et Evaluation (Programme S & E) du Plan d'action africain, doté d'outils pour sa mise en oeuvre à l'échelle régionale, sous régionale et régionale. Le Programme a été approuvé par le Comité Femmes et Développement en 2001. Il est en cours d'exécution.

Le programme de suivi et d'évaluation du CAGED porte sur l'action menée par les gouvernements et les mesures qu'ils ont pris pour mettre en oeuvre le *Plan d'action africain*. Ce sont ces mesures ou leur absence, plutôt que leur incidence, dont il s'agit d'assurer le suivi et c'est en le faisant systématiquement au fil du temps que les bases d'études d'impact ultérieures seront posées. En priorité, le suivi et l'évaluation portent, notamment, sur l'existence ou l'absence d'une politique nationale genre, outil indispensable à l'intégration de la notion d'égalité entre les sexes dans les politiques, plans et programmes de développement national.

Une politique nationale genre doit s'accompagner de mécanismes institutionnels qui facilitent son application. Aussi, le programme d'évaluation et de suivi est-il axé sur le mécanisme de coordination que chaque Etat membre a mis en place pour faire en sorte que partout, la notion d'égalité entre les sexes soit bien intégrée dans tous les départements et à tous les niveaux. Il s'agit également de vérifier que le mandat, les structures et les modalités de fonctionnement du mécanisme en question servent bien à faciliter cette coordination.

Intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques, plans et programmes nationaux est une tâche qui demande des compétences précises pour déterminer, analyser et prendre en compte les préoccupations des femmes. Aussi faut-il suivre et évaluer les programmes de renforcement des capacités, en portant l'attention sur leur portée, leur contenu, leur méthodologie et les ressources tant humaines que financières qui leur sont allouées.

Pour mener à terme ce suivi, Le CAGED a estimé nécessaire de renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux et sous régionaux et régionaux chargés du suivi et évaluation.

◆ **Le renforcement des capacités des fonctionnaires nationaux et sous régionaux et régionaux chargés du suivi et évaluation**

Le renforcement des capacités constitue une composante majeure du Programme S&E. Des ateliers de formation ont été planifiés, ainsi qu'un mécanisme d'appui au processus de suivi et évaluation. Les participants à ces ateliers sont les responsables qui au niveau de leurs pays, sont chargés de faire la collecte des données, de préparer les rapports de suivi périodiques devant être discutés avec les décideurs, et de coordonner le processus de manière générale. Ces responsables travaillent dans les ministères suivants:

Les Finances, le Plan, l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie et le Ministère de la Condition féminine en plus des ONGs nationales coordonnatrices.

“Le choix de ces secteurs est stratégique. Avaliser l'intégration de la perspective genre dans leurs politiques et leurs programmes aurait, a moyen et long terme un effet multiplicateur sur d'autres ministères” (Gender Net, novembre 2002).

Vingt et un pays membres du Comité Femmes et Développement ont été sélectionnés pour la mise en oeuvre de ce programme. Huit ateliers de formation ont été organisés par le CAGED à cet effet dont quatre en anglais et quatre en français.

4) L'intégration de l'approche genre dans les instruments de planification nationale, notamment la comptabilité et les budgets nationaux.

En raison de l'interdépendance entre genre, pauvreté et développement, et le fait que l'incidence des diverses interventions, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, sur le bien-être des femmes ou sur les résultats macro-économiques, y compris la croissance durable, la réduction de la pauvreté, etc., n'est pas encore mise en évidence, le CAGED a estimé qu'il était nécessaire d'alerter les planificateurs et les décideurs en matière de politique macro-économique sur les lacunes que présentent les stratégies de réduction de la pauvreté proposées dans bon nombre de pays africains, et exhorter les planificateurs à les combler. « Les lacunes en question proviennent, du refus persistant de faire une lecture correcte et peut-être plus réaliste des facteurs humains et sociaux qui sont à l'origine de la pauvreté et d'en tenir compte dans les instruments d'appréciation de l'économie nationale. Les méthodes et outils d'estimation des ressources nationales et de leur potentiel de croissance continuent d'exclure injustement la contribution des femmes, et par voie de conséquence, de banaliser le potentiel intellectuel, technique et social que ces femmes représentent » (Joséphine Ouédraogo, allocution présentée devant le Comité femmes et développement, Addis Abéba, novembre 2001).

Pour remédier à cette situation le CAGED a prévu d'améliorer les cadres et outils d'analyse et de sensibilisation, en vue d'appuyer les choix politiques et la distribution de ressources. Il a mis en place un cadre conceptuel en vue de renforcer la capacité des décideurs, en matière d'intégration d'une perspective « genre » dans les instruments de planification nationale, notamment la comptabilité et les budgets nationaux.

5) L'Indice Africain en Genre et Développement

Le CAGED a également entrepris l'élaboration d'un Indice Africain en Genre et Développement qui sera présenté dans le Rapport des femmes africaines de 2003 qui est une publication phare de la CEA. Ce rapport est un important instrument qui permet d'informer du statut des femmes africaines.

Pourquoi cet indice ?

Selon le GAGED, un certain nombre d'indices ont été conçu pour évaluer la situation des femmes dans tous les secteurs du développement et de la prise de décision. Les plus connus d'entre eux sont l'Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes IPF mis au point par le PNUD en 1995 avant la Conférence mondiale sur les femmes. Toutefois L'ISDH et l'IPF ne portent que sur les données quantifiables et ils ne

prennent pas en compte d'autres dimensions toutes aussi importantes pour l'égalité des sexes comme la participation à la vie communautaire, la consommation des ressources au sein de la famille, etc. ... L'IDSH est étroitement associé au produit intérieur brut (PIB) et il sert à mesurer le bien être général plutôt que les inégalités entre les sexes. Les différents indices conventionnels ont des difficultés à appréhender et à mesurer de façon exhaustive le vécu des africaines. Le GAGED a souhaité mettre au point un indice qui permette de mesurer la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing et qui intègre des données telles que la participation, l'habilitation des femmes, et l'égalité. Cet Indice est en cours d'élaboration.

6) Les documents d'information

a) Les brochures genre

L'une des innovations du CAGED a été la production de brochures genre qui tendent à fournir des données désagrégées par sexes des 53 pays du continent. Les brochures ont pour objet d'informer et d'alerter les décideurs, les chercheurs et la société civile sur les questions socio-économiques qui affectent les femmes en Afrique et les disparités entre les sexes dans des domaines vitaux tels que l'éducation, la santé, les droits humains, et les femmes dans les postes de décision.

Les premières brochures ont été produites en 1998 à l'occasion de la Conférence internationale sur "les femmes et le développement économique de l'Afrique: Investir pour notre futur" citée plus haut. Les secondes brochures actualisées et revues selon les recommandations formulées par les participants de la Conférence vont être publiées au cours de cette année

b) le CD-ROM

Le Centre a produit un CD-ROM sur la situation des femmes en Afrique à partir de données provenant principalement de l'ONU. Ce CD-ROM met clairement en lumière les inégalités que reflètent les données désagrégées par sexe. Il a été lancé à New York en juin 2000 à l'occasion de la session extraordinaire sur Beijing +5. Sa sortie a provoqué des débats animés, en particulier, sur l'écart entre les sexes que présentent actuellement les données du secteur économique et sur la nécessité pour les Etats membres d'adopter une stratégie plus systématique et plus viable pour combler cet écart. Les institutions internationales de recherche et les ONG se sont particulièrement intéressées aux possibilités d'échanger des informations et de collaborer dans ce domaine.

b) Gender Net

Le CAGED a par ailleurs relancé en novembre 2002 sa publication Gender Net. La direction du Centre a souhaité faire de cette publication un outil de choix pour promouvoir les réflexions et les analyses qui sous tendent ses actions. A travers Gender Net le CAGED informe ses lecteurs des études, séminaires et réunions qu'il assure et des résultats auxquels ils ont abouti. Gender Net est aussi un instrument de dialogue et de liaison avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Il permet de recueillir et de publier les différentes réactions et suggestions et expériences relatives aux thèmes traités dans chaque édition.

7) Parité et résistance : l'intégration de l'enseignement des droits des femmes au niveau du système éducatif formel et informel

De grands pas ont été effectués ces dernières années aux différents niveaux, national, sous régional et régional pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La quasi-majorité des pays africains exceptés 4 pays (Soudan, Somalie, Swaziland et Sao tome et Principe) ont adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette convention a inspiré de nombreuses législations nationales, mais leur application rencontre de nombreuses résistances. Les principaux freins à la mise en oeuvre de ces instruments tirent leurs forces des pratiques traditionnelles et culturelles en vigueur dans nos sociétés et notamment celles qui régissent le mariage, la gestion des ressources, l'héritage etc. Considérant que l'éducation, la formation et l'information de tous, hommes, femmes et enfants en matière des droits humains et légaux des femmes sont des outils indispensables pour la réalisation de tout changement notamment la promotion du statut de la femme et l'instauration d'une société égalitaire et juste, le CAGED travaille depuis 1999 sur cette question.

Comme vous le savez les programmes d'éducation aux droits des femmes font partie intégrante des orientations de la Décennie internationale des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Ce souci d'éducation aux droits des femmes a aussi été relevé par la Plate forme de Dakar et le Programme d'action de Beijing. Il a été recommandé aux Etats de promouvoir l'enseignement des droits de l'homme d'une façon générale et des femmes plus spécifiquement dans les programmes scolaires à tous les niveaux. Le GAGED a entrepris tout d'abord un travail de recherche et de réflexion sur cette question à un niveau sous régional et plus précisément en Afrique de l'Ouest par la réalisation de quatre études nationales (Ghana, Gambie, Guinée, Sénégal) et l'organisation d'un Groupe d'experts en décembre 2001. Souhaitant étendre le suivi de cette question à toute la région, le CAGED a par la suite plaidé pour la prise en charge de l'éducation de tous aux droits des femmes par deux structures régionales à savoir la Commission

Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Centre International pour l'Education des Femmes et des Filles en Afrique.

Un partenariat a été établi à cet effet avec la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples à travers la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique, Mme Angela Melo. Mme Melo a inclut dans son programme de travail le suivi de cette question sous un angle spécifique, à savoir l'enseignement des droits humains et légaux des femmes au personnel judiciaire, para judiciaire, de la police et pénitentiaire.

Quant au CIEFFA, il a accueilli avec intérêt l'idée d'intégrer cette dimension dans son programme de travail et de travailler en collaboration avec le CAGED sur l'introduction des droits des femmes dans le système éducatif formel et informel dans le cadre d'un Protocole d'Accord qui va bientôt être signé par les deux parties.

Le Protocole d'Accord CAGED/ CIEFFA

La collaboration entre les deux institutions va au de la de cette question. En effet le CAGED et le CIEFFA ont convenu suite à la visite de la Coordonnatrice du CIEFFA à la CEA en juillet 2002 d'établir un partenariat entre les deux institutions. Cette coopération consiste tout d'abord à échanger d'une manière régulière des informations et des publications d'intérêt commun, la participation du CIEFFA aux réunions du Comité femmes genre et développement et aux réunions institutionnelles et techniques du CAGED chaque fois que celles ci porteront sur des programmes ou questions d'intérêt commun et l'élaboration et la réalisation de projets conjoints.

Les deux parties ont décidé dans le cadre du Programme de suivi et évaluation du Plan d'action africain pour la période 2000-2004 que le CIEFFA prenne en charge le suivi du domaine de l'Education dans les 21 pays membres du Comité femmes et développement (mandat d'exercice 2001-2002). Le CAGED fournira à cet effet un appui technique à l'élaboration des documents et outils relatifs au suivi et à l'évaluation du volet de l'éducation et de la formation des femmes et des filles.

Conclusion

Pour conclure, je résumerai en quelques lignes le travail qu'accomplit le CAGED, tel que Mme Josephine Ouédraogo l'a décrit dans un article paru dans la revue Les nouvelles d'Addis en 2002. «La mission du CAGED consiste à aider les gouvernements et les amener à ajuster constamment leurs politiques et leurs programmes nationaux de manière à prendre en compte les objectifs définis

dans la plate-forme de Beijing. Il doit également élaborer les instruments adéquats pour faire le suivi et l'évaluation des performances gouvernementales, lesquels instruments lui permettront aussi d'analyser et d'évaluer le statut et les conditions de vie des femmes dans chacun des 53 pays africains. Le travail du Centre est à la fois un travail de promotion et de renforcement des capacités, mais aussi de police et de polissage des politiques ».